



**COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 05.06.2023**

Date de convocation : 31.05.2023

Conseillers en exercice : 10

Présents : 7 - **Votants** : 7

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESOLE - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Absents excusés : Sylvie THUBIÈRES - Bernard VIÉ.

La séance est ouverte à 20h30.

Anne-Laurence FRULLINI est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 12.04.2023, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

1°) Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

2°) Convention de financement relative à « Les voiries de Missy à En Pouchou.

3°) Choix des entreprises pour l'extension de l'éclairage public.

4°) Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de la ville de Castelnaudary à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

II - Questions diverses.

I – A examiner :

1°) Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

La commune a engagé la procédure de création du plan local d'urbanisme, les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre. Le bilan de cette concertation montre une participation régulière tout au long de la démarche de la population, soit par le biais de la réunion publique pour par la transmission de demandes écrites à la mairie. Le débat qui s'est tenu au sein de du conseil municipal, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, les principales options, orientations et règles que contient le projet de plan local d'urbanisme.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme et de le soumettre pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

2°) Convention de financement relative à « Les voiries de Missy à En Pouchou.

Le conseil municipal par délibération N°37/2022 du 24 octobre a sollicité une subvention pour réaliser des travaux sur les voiries de Missy à En Pouchou. La commission permanente du Département a décidé d'attribuer une subvention de 12 500 €. Une convention de financement a été établit afin de formaliser le soutien financier du Département.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

3°) Choix de l'entreprise pour l'extension de l'éclairage public.

L'examen des devis a révélé l'existence de carences. Par conséquent, la décision d'attribution de l'extension de l'éclairage public à une entreprise est reportée au prochain conseil municipal.

4°) Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de la ville de Castelnaudary à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de CASTELNAUDARY.

II - Questions diverses.

Dispositif de recueil mobile des demandes de cartes nationales d'identités et des passeports : La commune a adhéré à ce dispositif qui va permettre aux Laurabuciens de déposer un dossier de demande pour établir ou renouveler les titres d'identité sécurisés. Un calendrier est préétabli pour les prises de rendez-vous qui s'effectueront auprès du secrétariat de la mairie uniquement par téléphone. La première prise de RDV est fixée le 14 juin de 8h15 à 10h45 et de 13h15 à 15h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Les Conseillers,